

## Mémoire présenté au BAPE

### Projet de construction d'un tramway à Québec Emplacement du Pôle d'échanges Saint-Roch

Juillet 2020

Je suis résidente de la rue des Embarcations qui est parallèle au site du Pôle d'échanges Saint-Roch (Pôle), soit à moins de 15 mètres de la station de tramway. Mon unité fait partie d'un ensemble de 14 immeubles regroupés en 6 copropriétés pour un total de plus de 176 habitations impactées par le nouveau tracé du tramway menant au Pôle.

Au cours du printemps 2018, j'ai assisté à des présentations de l'équipe du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (BPRSTC) avant d'acquérir cette propriété. Je me suis renseignée et ai fait mon choix en trouvant avantageux la proximité de ce pôle d'échanges. À cette époque, le tracé suivait le boulevard Laurentien. Or, selon le nouveau tracé présenté uniquement en mai dernier aux résidents, le tramway circulera beaucoup plus près de l'ensemble des copropriétés du secteur. Cette proximité portera certainement atteinte à la qualité de vie des résidents notamment par l'accroissement de la pollution sonore et l'abolition d'une zone tampon devant séparer les résidences d'un tel aménagement. Il ne s'agit pas uniquement du passage du tramway, mais d'un pôle d'échanges entraînant beaucoup d'activités, d'achalandage.

D'une part, j'ai déjà fait part de mes inquiétudes au BPRSTC. J'ai reçu une réponse le 28 mai dernier me réitérant les différentes contraintes soutenant le choix du nouveau tracé, notamment la traverse du boulevard Laurentien et de la zone de tramway par les autobus. Je tiens à souligner que le BPRSTC a présenté aux copropriétaires le projet lors de deux séances virtuelles et a répondu aux différentes questions des résidents. Il demeure que les résidents sont consultés en fin de planification du projet et comprennent que les orientations pour l'emplacement du Pôle et du tracé du tramway sont définitives.

Mes préoccupations se situent notamment à l'égard du niveau sonore, autant pendant les phases de construction que d'exploitation, malgré qu'on affirme par les études qu'il sera moindre que celui actuel. On mentionne le respect des différents seuils dont l'OMS, directives provinciales, guide international, etc. Le niveau a cependant été évalué en comparaison de la situation actuelle, alors que la destruction de bâtiments sur le site projeté du Pôle faisait auparavant écran. Selon les études, les seuils sont respectés une fois que des mesures d'atténuation sont mises en place. Il me semble justifié de se questionner sur l'efficacité de telles mesures. Également, le niveau sonore a été évalué par une moyenne, mais les pointes de plus de 75 dB ne respectent aucunement les seuils. Malgré toutes les études qu'on pourrait nous présenter, je pense qu'il est évident que prévoir un tel aménagement à 15 mètres d'une zone résidentielle est inadéquat.

## **Demande au BAPE**

Par le processus d'évaluation environnementale, j'ai donc comme demande que différentes variantes pour l'emplacement du Pôle soit étudiées comme le prévoit la directive du MELCC. Pour l'emplacement du Pôle, cet exercice ne semble pas avoir été réalisé; ce qui a été confirmé lors d'une rencontre des résidents. Cet espace est prévu depuis le début pour y implanter le Pôle. Je comprends très bien que son emplacement influence le tracé lui-même du tramway et qu'une problématique au niveau des dépassements de coûts est soulevée. Il demeure que c'est un projet structurant pour les décennies à venir, d'où l'importance de le planifier adéquatement. Par ailleurs, je suis tout à fait favorable au choix retenu de déplacer les quais d'autobus à l'ouest de la station de tramway, ceux-ci étant un élément sonore défavorable.

Le BPRSTC mentionne qu'il favorise l'utilisation des empreintes publiques pour le passage du tramway. Ainsi, après avoir visualisé le site par une vue aérienne, je me questionne sur la possibilité d'envisager l'utilisation de la superficie publique d'importance occupée par la rue Cardinal-Roy, le boulevard Laurentien, le stationnement du stade municipal et peut-être même du poste de police à démolir pour l'implantation du pôle d'échanges. À l'ouest de ces infrastructures municipales, il n'y a aucune zone résidentielle. Sans être spécialiste et avoir la prétention que ces variantes soient faisables, je vous présente en annexe le tracé du BPRSTC en le comparant à trois tracés que j'ai grossièrement dessinés. C'est beaucoup plus facile d'exprimer mon idée en image. Les options dessinées sont :

1. Réaménagement des voies de circulation à l'ouest pour repositionner le projet;
2. Expropriation de la Rothmans;
3. Localisation du Pôle sur le site de police à démolir.

Ces trois options permettent d'accroître la zone tampon. La troisième option nécessite de traverser le boulevard Laurentien; ce qui semble un obstacle majeur au BPRSTC. Pourtant, dans d'autres secteurs du tracé, on propose un tunnel et des voies surélevées. Le tracé proposé par le BPRSTC me semble avoir été retenu par sa facilité et une réduction des coûts.

Ma demande au BAPE serait donc de recommander au gouvernement que le BPRSTC réalise une analyse comparative de différentes variantes pour l'emplacement du Pôle d'échanges Saint-Roch en considérant son impact pour la zone résidentielle à proximité.

Néanmoins, je trouve toujours que le projet d'investir dans un réseau de transport structurant est important pour la Ville de Québec et ce, en respect de la qualité de vie de ses citoyens. Comme j'ai déjà écrit au BPRSTC, avant de proposer un projet aux citoyens, les chargés de dossiers devraient toujours se questionner si eux-mêmes l'accepteraient. La réponse serait sûrement négative s'ils étaient les résidents des rues du Chalutier et des Embarcations.

Caroline Boiteau

Résidente à proximité du site projeté du Pôle d'échanges Saint-Roch

## Propositions de variantes au Pôle Saint-Roch



